

Perwez, le 10 août 2022

Ordre du jour du Conseil du jeudi 18 août 2022.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu jeudi 18 août 2022 à **19H30 à la Salle du Conseil communal de Perwez, 2ème étage, 2 rue Emile de Brabant à 1360 PERWEZ.**

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Asbl Foyer culturel de PERWEZ - Rapport moral - Exercice 2021 - Communication
2. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Compte de résultats - Exercice 2021 - Communication
3. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Bilan - Exercice 2021 - Communication
4. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Budget 2022 - Communication
5. Budget communal - Exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°1 - Approbation des Autorités de Tutelle - Information
6. Comptabilité communale - Comptes annuels de l'exercice 2019 - Prorogation jusqu'au 29/08/2022 - Information
7. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 2er trimestre 2022 - Communication - 2.072.521.1/sdw
8. Budget communal - Exercice 2022 - Vérification des justificatifs des subventions communales directes - Décision - 2.078.51
9. Redevance pour la mise en location de vélos à assistance électriques en libre-service - Exercices 2022 à 2025 inclus - Article budgétaire 4221/16101 - Règlement - Etablissement
10. Fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption à Sainte Marie - Compte de l'exercice 2021 - Approbation
11. Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines - Compte de l'exercice 2021 - Approbation
12. Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines - Budget de l'exercice 2023 - Approbation - 1.857.073.521.1
13. Personnel communal - Déplacements de service - Modification des taux d'indemnités pour les frais de parcours pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 - Décision

TRAVAUX

14. Marché de fournitures - Acquisition d'un corrélateur pour le service communal des eaux de la commune de 1360 PERWEZ - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
15. Marché de fournitures - Acquisition d'une camionnette fourgonnée pour le service communal des eaux de la commune de 1360 PERWEZ - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
16. Marché de travaux - Dépôt communal, rue de la Doyerie à 1360 PERWEZ - Aménagement d'un espace de rangement - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
17. Marché de travaux - Réfection des corniches de l'école communale, rue de Brabant 45 à 1360 PERWEZ - Choix du mode de passation du marché - Fixation des

conditions - Décision

18. Commune de PERWEZ - Plans d'investissements communaux 2022-2024 - PIC-PIMACI - Approbation- Décision
19. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de Bandes cyclables suggérées rue de la Chapelle (Thorembois-Saint-Trond) et rue du Béguinage (Thorembois-les-Béguines) - Lot unique - Modifications au cahier des charges selon les remarques du Service public de Wallonie du 13 juillet 2022 - Décision
20. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de Sens uniques Limités et de zones 30 km/h - Lot unique - Modifications au cahier des charges selon les remarques du service Public de Wallonie du 25 juillet 2022 - Décision
21. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de stationnements vélos et placement d'une goulotte - Lot unique - Modifications au cahier des charges selon les remarques du Service public de Wallonie du 11 juillet 2022 - Date d'ouverture des offres - Décision
22. Province du Brabant wallon - Marché de Services - Accord Cadre 2023-2026 en vue d'études d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements) et prestations ponctuelle dans cette matière - Marque d'intérêt - Décision
23. Service Public de Wallonie - Appel à projets - Cœur de Village 2022-2026 - Aménagement de la place du Warichet à 1360 PERWEZ - Dossier de candidature - Décision

MOBILITÉ

24. Règlement complémentaire de circulation - Section Perwez - Séparation en deux bandes de circulation par une ligne blanche continue et discontinue d'approche - Rue de Tourinnes - Decision

ENERGIE

25. POLLEC - InBW - Mise à disposition d'une plateforme plan et actions climat - Nouvelle convention - Décision

ENVIRONNEMENT

26. Collecte des déchets ménagers - Convention de dessaisissement relative à l'octroi de subsidiation en matière de prévention des déchets - Approbation - Signature de la convention - Ratification de la délibération du Collège communal du 30 juin 2022

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

27. Opération de Développement Rural (O.D.R.) - Accord de principe sur la première demande de convention - Projet 1.1 Création d'une maison de village au "Club des jeunes" de Thorembois-les-Béguines - Décision

SECRETARIAT

28. Police administrative - Ordonnance relative à l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur les voies et terrains publics - Décision

PERSONNEL

29. Adhésion à la centrale d'achat du SFP dans le cadre du 2ème pilier de pension - Décision

ACCUEIL TEMPS LIBRE

30. Accueil Temps Libre - Renouvellement de la convention entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL Anim'Mômes - Approbation - Décision

SÉANCE HUIS CLOS

ACCUEIL TEMPS LIBRE

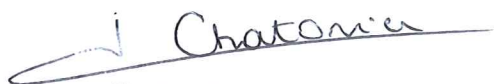
1. Accueil Temps Libre - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel contractuel de la Commune au profit de l'ASBL Anim'Mômes - Décision

ENSEIGNEMENT

2. Ecole communale de MALEVES - Demande de congé pour interruption de carrière - 12 périodes - du 29 août 2022 au 27 août 2023 - Décision
3. Ecole communale de MALEVES - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.
4. Ecole communale de MALEVES - Maître d'Education physique - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023
5. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Maître d'Education physique à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.
6. Ecole communale de PERWEZ - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi vacant - 8 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.
7. Ecole communale de PERWEZ - Directeur/Directrice - Emploi vacant - Admission au stage de Directrice - 1.851.11.08/ec
8. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Directeur/Directrice - Emploi vacant - Admission au stage de Directrice - 1.851.11.08/ec
9. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Demande de détachement vers un autre PO à raison de 24 périodes - Décision
10. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 12 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
11. Ecole communale d'ORBAIS - Assistante aux Institutrices maternelles à titre temporaire - Contrat APE - 4/5 temps - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Part-RWFOB027
12. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de MALEVES dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB063
13. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de ORBAIS dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB054
14. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de PERWEZ dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB032
15. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB042
16. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB051
17. Maître spécial de Religion Catholique - Démission - 6 périodes - Décision - Prise d'acte
18. PO de PERWEZ - Maître de EPC - Emploi vacant - 5 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023
19. PO de PERWEZ - Maître de EPC + - Emploi vacant - 9 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023
20. Institutrice primaire nommée à titre définitif - Situation administrative - Disponibilité pour cause de maladie - Décision

Arrêté par le Collège communal du 04 août 2022.

La Directrice générale ff



Emilie CHATORIER



Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.